



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

**PROJET DE RÈGLEMENT 178-17
modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 56-99**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de modifier son règlement du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'actualiser et d'apporter des modifications au règlement 56-99;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller **Dominique Morin** a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le plan d'affectation des sols portant le numéro Wotton A faisant partie intégrante du règlement du plan d'urbanisme numéro 56-99 est modifié en agrandissant l'affectation « agricole » à même une partie de l'affectation « rurale », comme il est montré sur le plan à l'annexe A pour faire partie intégrante du présent règlement.
3. Le plan d'affectation des sols portant le numéro Wotton A faisant partie intégrante du règlement du plan d'urbanisme numéro 56-99 est modifié en agrandissant l'affectation « rurale » à même une partie de l'affectation « agricole », comme il est montré sur le plan à l'annexe A pour faire partie intégrante du présent règlement.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

**Karine Grenier,
Mairesse-suppléante**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**

Avis de motion: 9 janvier 2017
Adoption : 9 janvier 2017
Avis public : 18 janvier 2017
Consultation publique : ** février 2017